



CRÉER UNE ASSOCIATION, METTRE EN ŒUVRE UN PROJET ASSOCIATIF, SE FORMER

☛ *Vous avez un projet* : vous souhaitez réserver une salle, déclarer un débit de boisson, télécharger la fiche de renseignement "organisation d'animation" ou rapprochez-vous du référent de la vie associative à la Maison des associations (12, Cours Fénelon à Périgueux - tél.05 53 46 78 17)

Télécharger la fiche de renseignement "organisation d'animation" (https://perigueux.fr/fileadmin/user_upload/02-MA-MAIRIE-PRATIQUE/02-11-location-salles/PDF/PX_FICHE_RENS_ASSO.pdf)

Il vous est demandé de formuler vos propositions de manifestation ou d'évènement impliquant les services de la Ville, a minima 3 mois avant la date prévue. Ceci reste un minima car il reste évident que les manifestations d'ampleur impliquant des réunions techniques lourdes pour des modifications de circulation, de stationnement ou la présence de la Police municipale doivent être encore plus anticipées. Une réunion mensuelle est organisée en mairie pour juger de la faisabilité de chaque demande, et la disponibilité du matériel, des lieux sollicités et vous apporter un premier niveau de réponse en cohérence avec l'agenda municipal.

☛ *Créer une association* : si vous souhaitez créer une association, modifier vos statuts, etc, vous trouverez tous les renseignements nécessaires sur : <http://www.associations.gouv.fr/> (<http://www.associations.gouv.fr/>)

☛ *Vous souhaitez participer à une formation pour les acteurs associatifs, vous avez une question juridique, vous trouverez sûrement des réponses :*

A la Maison des associations en rencontrant le référent de la Vie associative à la Maison des associations (12, Cours Fénelon à Périgueux - tél.05 53 46 78 17).

A la Mission d'Accueil et d'Information des Associations (MAIA) au sein de la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (12, rue du 26e régiment d'Infanterie à Périgueux - tél. 05 53 03 65 00)

Au Centre de Ressources et d'Information des Bénévoles (<http://www.profession-sport-loisirs-dordogne.org/Espace-ressource>), (CRIB)

TOUTES LES CARTES DE LA VILLE
([HTTP://PERIGUEUX.FR/262-TOUTES-LES-CARTES-DE-LA-VILLE.HTML](http://perigueux.fr/262-toutes-les-cartes-de-la-ville.html))

DÉMARCHES EN LIGNE
([HTTP://PERIGUEUX.FR/MA-MAIRIE-PRATIQUE/VOS-DROITS-ET-DEMARCHES/560-LA-MAIRIE-A-VOTRE-SERVICE.HTML](http://perigueux.fr/ma-mairie-pratique/vos-droits-et-demarches/560-la-mairie-a-votre-service.html))

PÉRIGUEUX
capitale du
PÉRIGORD

23 rue du Président-Wilson
BP 20130
24005 Périgueux cedex (France)
Tél. : +33 (0)5 53 02 82 00
Fax : 05 53 07 09 52

Accueil du public - Hôtel de ville

> du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h en continu

[intranet](#) | [messagerie](#) (accès réservés)